

Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Avis du 4 Janvier 2022

Espacement entre deux doses lors d'une vaccination pédiatrique

Dans le contexte de la mise en place de la vaccination pédiatrique, le COSV a été saisi par le Ministère de la Santé au sujet de l'espacement nécessaire entre deux doses de vaccination. Dans son avis du 6 décembre 2021 relatif à l'ouverture de la vaccination aux enfants âgés de 5 à 11 ans, le COSV avait recommandé un délai de 21 jours entre la première et la seconde dose, dans la mesure où l'essai clinique de Pfizer a été réalisé avec un espacement similaire.

Si l'intervalle 21 jours peut être considéré comme 'optimal', le COSV estime toutefois qu'une latitude de plus ou moins 3 jours ne compromet ni la sécurité, ni l'efficacité du vaccin. **Afin de faciliter l'organisation pratique de la vaccination pédiatrique, le COSV se prononce donc en faveur d'un délai allant de 18 à 24 jours entre la première et la deuxième dose d'une vaccination pédiatrique.**